

## **Déclaration FSU au CSA-SA du 24 mars 2025**

Dans un contexte où les services publics sont fragilisés et sont en difficulté pour remplir leurs missions, les suppressions de postes dans les services administratifs et les EPLE ne peuvent que contribuer à accentuer ces problèmes. Aussi,

La FSU dénonce ce plan massif de suppressions de postes administratifs dans notre académie :

– 11 suppressions et 3 créations de postes définitifs, soit un solde de **- 8 postes pour les services (214)**.

– 7 suppressions et 6 créations, soit un solde de **-1 poste pour les EPLE (141)**

Le rectorat justifie ces suppressions de postes par des réorganisations et des mutualisations de missions, mais personne n'est dupe : le travail de proximité ne peut être totalement supprimé et la technicité croissante des tâches et des outils font que **les collègues sont DÉJÀ en surcharge de travail**.

Dans le détail,

**Concernant les Agences comptables de l'Allier :**

**La FSU est opposée à la mise en place des politiques académiques visant à généraliser des groupements comptables qui deviennent surdimensionnés.**

Du fait d'agences comptables hypertrophiées, les agents comptables disposeront de moins de temps pour participer quotidiennement à la gestion matérielle de leur établissement.

Parce que ne plus avoir d'agences inférieures à 5 établissements va avoir pour double conséquence de limiter forcément les possibilités d'intérim en cas de défaillance de l'agent comptable en titre et donc, à terme, de limiter la qualité comptable.

Parce que cela empêchera également nos jeunes collègues de se former, d'abord sur une petite agence comptable, puis de progresser sur une agence de taille plus importante.

Parce que les relations SG d'établissements /agents comptables et secrétaire général(e)s-agents comptables/chefs d'établissement vont se tendre, ce qui aura des conséquences sur les carrières des collègues en termes de propositions d'avancement.

Parce que augmenter la taille des agences comptables va multiplier les demandes de demi-postes pour renforcer celles-ci, ce qui n'est pas sans effets pour les personnels de catégorie B et C qui vont donc subir des changements importants dans leur vie professionnelle et personnelle. Les services du rectorat doivent être attentifs aux affectations des collègues qui seront victimes de cette restructuration.

Cela a également des conséquences sur l'ensemble des personnels enseignants d'un établissement dans la mise en œuvre de leurs différents projets pédagogiques : la charge de travail accrue des personnels d'intendance ne permettant plus le même suivi et les relations humaines nécessaires à toute bonne mise en œuvre.

## **Déclaration FSU au CSA-SA du 24 mars 2025**

Pour la FSU, les missions comptables doivent rester au plus près de l'acte éducatif qu'elles rendent possible.

**Concernant la fermeture de 2 agences comptables de l'Allier** (COMMENTRY G.Vincent ; SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE Blaise de Vigenere) à la rentrée 2025, une **expertise sur les Risques Psycho-Sociaux doit être effectuée** face à ces suppressions de postes et à la mutation forcée des collègues.

**CMS (Centre Médico-Scolaire) : suppression du poste de secrétaire du CMS de Mauriac et fermeture du CMS :**

La FSU dénonce l'**absence de médecin scolaire pour tout le Cantal !** La fusion des 2 postes de secrétaires du CMS de Mauriac et du CMS de St Flour entraînera, là aussi, une surcharge de travail. On voudrait tuer la médecine scolaire qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Par ailleurs, comment peut-on imaginer que les enfants concernés par une prise en charge à Mauriac iront sur St Flour ?

**Secrétariat d'IEN : - 4 postes**

La FSU, avec les autres syndicats, ont dénoncé en groupe de travail la proposition initiale de réduire la carte cible à 1 poste de catégorie B pour gérer 2 circonscriptions. Face à cette opposition, l'Administration a proposé **1,5 poste pour gérer 2 circonscriptions : c'est insuffisant !** La FSU regrette cependant que les demi-postes implantés sur les Moulins et Aurillac soient des postes provisoires. Nous demandons par ailleurs des précisions sur la suppression du poste à la DSDEN 63 qui n'est toujours pas identifiée sur les documents, ce qui génère de l'inquiétude pour les collègues potentiellement concernés.

Les collègues des IEN de circonscription nous ont contacté pour témoigner de leur situation déjà dramatique : **les agent(e)s sont en burnout** car ils/elles doivent déjà assurer le secrétariat de leur circonscription, la gestion des Professeurs des Écoles (remplacement, formations).

**DSDEN : -3 postes / Rectorat : - 2postes**

Au rectorat, 3 postes vacants sont supprimés (DPMAP, SAEI - Service Académique de l'École Inclusive- et DEC). Un poste est créé à la DPMAP, au sein de la DAF. La FSU s'inquiète du signal envoyé auprès des élèves en situation de handicap et leurs familles avec la suppression d'un poste au SAEI.

Dans le cadre du transfert et de la mutualisation de la gestion administrative et financière des AESH des DSEN vers le rectorat, 3 postes sont supprimés et seulement 2 sont créés au rectorat, 1 poste est donc supprimé. Une fois encore, la mutualisation est un levier pour générer des suppressions de postes au plus près du terrain !

La FSU n'est pas favorable à la concentration des postes au Rectorat et demande **un maintien des postes de catégorie B en DSDEN** car la surcharge de travail et la diversification constante des tâches met en déjà en difficulté les équipes.

## Déclaration FSU au CSA-SA du 24 mars 2025

En conclusion, la FSU dénonce les conditions de mise en place de ces suppressions de postes **sans aucun dialogue avec les équipes concernées**. La FSU alerte l'Administration sur les risques de surcharge de travail de ses agent(e)s administratifs et demande à ce qu'une **enquête sur les heures supplémentaires ou récupération soit faite pour les personnels administratifs de l'Académie, afin d'évaluer l'impact de ces mesures délétères**.

La FSU se félicite des rehaussement de postes d'agents administratifs, encore trop peu nombreux. C'est une reconnaissance de l'évolution des métiers des agents de catégorie C et B et de leur plus grande complexité mais déplore que cette reconnaissance ne se traduise pas financièrement par un rehaussement du salaire des personnels qui sont sur ces postes rehaussés. Par ailleurs, la diminution du nombre de postes de catégorie C dans le cadre de cette mesure peut entraîner une difficulté de mutation pour ces agents.

Les élues FSU au Comité Social d'Administration Spécial Académique (CSA SA).